

BAREME D'HONORAIRES EN VIGUEUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2017

(A la charge du mandant TVA 20,00 % INCLUSE)

Immeubles bâtis

- de 20 000 € à 50 000 € : 3 000 €
- de 50 001 € à 100 000 € : 4 000 €
- de 100 001 € à 400 000 € : 4,0%
- de 400 001 € à 500 000 € : 4,0%
- de 500 001 € et + : 3,5%

Terrains

- Jusqu'à 200 000 € : 8 000 €
- de 200 000 € à 400 000 € : 10 000 €
- à partir de 400 000 € : 15 000 €